
Adresse de l'agent national du district de Josselin qui annonce des versements d'argenterie à la monnaie et transmet le procès-verbal de la fête célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national du district de Josselin qui annonce des versements d'argenterie à la monnaie et transmet le procès-verbal de la fête célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794).

In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 360-361;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34851_t1_0360_0000_14

Fichier pdf généré le 15/05/2023

40

Les administrateurs du district de Calais font passer à la Convention nationale l'état des dons patriotiques offerts par les citoyens de leur arrondissement.

Mention honorable, insertion au bulletin.

Renvoyé au comité des marchés (1).

[Calais, 14 pluv. II] (2)

« Citoyens Représentants,

Nous vous adressons le tableau des dons faits par les habitants de ce district en faveur de nos braves frères d'armes. Vous y reconnoîtrez ce brûlant patriotisme qui électrise leurs âmes. Ils ne connoissent d'autres jouissances que celles de prouver à la République que le génie de la Liberté conduit toutes leurs actions, qu'il n'est point de sacrifices auxquels ils ne soient dévoués pour contribuer à l'affermissement des droits sacrés, qu'ils ont juré de maintenir jusqu'à la mort et qui feront, dans tous les siècles, l'effroi des tyrans couronnés. »

BÉNARD-LAGRAVE (*présid.*), CAMPION,
CLAPRIEN père (*secrét. adj.*).

[Etat des dons faits du 3 frim. au 14 pluv. II]

Habits	44
Vestés	15
Culottes	11
Chapeaux	15
Chemises	2 534
Paires de bas (plus 85 paires reçues le 13 pluviôse)	216
Paires de souliers	75
Cols	88
Mouchoirs de poche	28
En assignats (pour mémoire)	224 l.
Couvertures	3
Matelas	8
Traversins	2
Paires de draps	79
Serviettes	5
Paires de bottes	3
Épées	16
Sabres	18
Ceinturons	29
Gibernes	55
Paires de pistolets	4 1/2
Paquets de vieux linge	6
Paquets de charpie	4
Paires de guêtres	57
Sacs à peaux	2
Paire de boucles d'argent à souliers ..	1
Mauvais bonnet de laine	1
Epaulettes de laine	4
Pompon	1
Dragonne de laine	1
Paire de gants	1
Bonnets rouges	2
Lames d'épées	8
Sacs de toile blanche	2
Gilets	2
Casques	2

(1) P.V., XXXI, 47; Bⁱⁿ, 18 pluv.; M.U., XXXVI, 303.

(2) C 291, pl. 922, p. 15, 16.

Caleçons	4
Bride et bridon	1
Toile neuve (trente trois aunes sept seize)	33 7/16

Nota : de la commune d'Oye, la somme de 204 livres; du cit. Bucaille curé de Fréthun, 20 l.

[Signé :] CAMPION, VARENT-RÉAL,
BÉNARD-LAGRAVE (*présid.*).

41

Le général divisionnaire Beaufort écrit de Vitré qu'il vient de découvrir un repaire de 52 brigands dont le chef a été tué en se sauvant : il se nommait Chouan; c'étoit de lui que cette horde infâme tiroit son nom. Il annonce la punition de ces scélérats et la destruction prochaine de ce qui reste de leurs complices.

Renvoyé au comité de salut public (1).

[Vitré, 14 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

« Nous venons de découvrir un repaire de 52 brigands : un de leurs chefs a été tué en se sauvant : il se nommoit François Chouan : c'étoit de lui que cette horde infame tiroit son nom. Comme il se sauvoit dans les broussailles, des volontaires du sixième bataillon de la Manche ont fait feu dessus, l'ont tué, et ont apporté sa tête à la Gravelle : les autres brigands sont livrés à la commission militaire. Ces 52 hommes étoient bien armés : mais, à l'approche des républicains, ils n'ont osé faire usage de leurs armes : nous les prenons dans leurs repaires sans la moindre défense. Ils ne commettent leurs brigandages que la nuit, sur les voyageurs, et principalement sur les volontaires, lorsqu'ils restent en arrière de leur corps. J'espère t'en annoncer bientôt l'entière destruction.

Nous allons faire une expédition avec le citoyen François Primaudière, représentant : sitôt qu'elle sera terminée; nous t'en enverrons les détails. »

BEAUFORT.

(Applaudissements.)

42

L'agent national du district de Josselin annonce que l'administration de ce district a envoyé à la monnoie 853 marcs d'argenterie des ci-devant églises de son ressort; il envoie le procès-verbal de la fête célébrée à Josselin à l'occasion de la reprise de Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXI, 47; Bⁱⁿ, 18 pluv.

(2) Débats, n° 505, p. 253; M.U., XXXVI, 317; J. Mont., n° 86; J. Matin, n° 549; C. univ., 19 pluv.; F.S.P., n° 219; Rép., n° 49; Audit nat., n° 502; J. Sablier, n° 1123; J. Fr., n° 501; Mon., XIX, 140.

(3) P.V., XXXI, 47; Bⁱⁿ, 18 pluv. Mention dans J. Sablier, n° 1123; M.U., XXXVI, 299.

[*Josselin, 25 pluv. II*] (1)

« Citoyen président,

Le 20 de ce mois, les vrais républicains de cette ville, célébrèrent avec la joie qui caractérise des hommes libres, la fête consacrée à célébrer la victoire de nos défenseurs sur l'infâme Toulon.

Je t'envoie copie du procès-verbal de la société des Montagnards de cette ville, dont je me fais gloire d'être membre, qui fait le tableau de cette fête.

Tu peux, tu dois même assurer nos chers représentants que nos cœurs étaient remplis d'une jouissance bien douce, celle de participer au triomphe de la Liberté par l'hommage que nous lui rendîmes.

Dis-leur que l'administration de ce district, la municipalité, le comité de surveillance, la société républicaine de cette ville sont composés de sans culottes qui n'ont de respect, d'amour, d'enthousiasme que pour la Liberté, que toi et la Convention, vous nous assurez de plus en plus.

Pour prouver à ton sublime sénat leurs sentiments, ils lui offrent des faits.

Depuis l'heureuse révolution qui nous a régénérés tous, l'administration a fait passer aux monnaies 853 marcs 4 onces 6 gros d'argenterie des ci-devant églises de son ressort.

Le 13 de ce mois, elle chargea encore à ton adresse 13 marcs 1 once d'argenterie d'édifices autrefois dédiés à l'Éternel, dont l'univers est le temple, en ce compris un masque d'argent d'un prétendu St-Etienne.

Je te ferai passer, avec bien du plaisir, par la première messagerie, 15 marcs, 7 onces d'argenterie dite bénite, que le fanatisme a encore cédés à la philosophie.

La municipalité a fait faire deux canons, qui sont à l'armée.

Le comité de surveillance a purgé, par l'arrestation, le sol de la Liberté de gens suspects.

La société républicaine est à la hauteur de la Révolution. Elle a, à ses frais, monté, habillé, équipé un cavalier jacobin, qui est prêt à partir.

Les patriotes enfin de ce pays-ci, ont, j'ose le dire, plus de mérite que dans bien d'autres; ils ont eu à combattre l'arrogante aristocratie et l'astucieux fanatisme. Nous les écrasons de plus en plus en criant de tout notre cœur : Vive la République ! Vive la Montagne !

J.M.A. ELIE.

[*Extrait des délibérations de la Sté popul., 20 niv. II*]

Les membres des autorités constituées, se sont réunis aux amis de la Montagne, dans la ci-devant église Notre-Dame, où la séance avait été convoquée.

La société défère une couronne de lauriers aux braves et intrépides sans culottes qui ont conquis Toulon, et arrête que le vieillard Rio, dit Sans Chagrin qui s'est autrefois distingué en défendant son pays sera couronné sur l'autel de la patrie, de cet emblème de la victoire, par sept jeunes vertueuses citoyennes, habillées de blanc et ceintes d'un ruban tricolore.

Au son de la générale, qui était le signal de

la fête, les montagnards précédés du vieillard coiffé du bonnet rouge, des sept citoyennes, de quatre petits enfants portant la table de la loi et des autorités constituées, se sont rendus à la place de la Liberté, lieu désigné pour la cérémonie.

Description de la Fête.

Quatre vingt cinq colonnes garnies en laurier, unies par une guirlande, étaient le signe de la République une et indivisible, et formaient un cirque.

Au haut était placé, sur une élévation représentant la Montagne, un autel simple, sur lequel une colonne surmontée d'un bonnet rouge, couronné de laurier, offrait l'emblème de la Liberté triomphante; côté droit de l'autel était placé un drapeau tricolore portant ces inscriptions :

République française, une et indivisible. A la Liberté, triomphante des tyrans.

Un oriflamme, attaché à l'arbre de la Liberté (cet arbre qui est un jeune chêne superbe, a apporté du fruit cette année) pendait perpendiculairement sur l'autel, et contenait cette inscription :

Aux vainqueurs de Toulon.

Cinq colonnes, placées aux extrémités du cirque étaient ornées des inscriptions suivantes :

Liberté, Egalité, Fraternité.

Courage, Union, Force.

Vive la Montagne ! Vive la République ! Vivent les Sans-culottes !

Propagation de la Liberté, Résurrection des Droits de l'homme, Tombeau des tyrans.

Règne de la philosophie, triomphe de la raison, Liberté des peuples.

En entrant dans le cirque, les membres des autorités constituées, et ceux de la société se sont mêlés aux citoyens qui étaient déjà rendus. Le vieillard, suivi des jeunes citoyennes, s'est avancé jusqu'à l'autel, accompagné d'un commissaire pris dans chaque corps constitué, et militaire, et dans la société. Là, il a été couronné par une citoyenne, les quatre enfants ont déposé sur l'autel la table contenant le livre de la loi, orné de ces inscriptions :

Elle est posée sur une base inébranlable : La Vertu.

La République française honore la vertu, la loyauté, le courage, la piété filiale et le malheur. Point de vertus sans civisme, point de civisme sans vertus.

Le sans-culotte Elie, agent national, a prononcé le discours suivant :

Citoyens,

Toulon n'est plus.

La trahison en avait ouvert les portes à l'aristocratie. La bayonnette française a brillé, et les lâches esclaves des rois ont fui.

Toulon n'est plus. Le souvenir de son exécrable défection reste pour l'abhorrer. Le Port de la Montagne s'élève sur ses ruines.

Dunkerque a été attaqué, Dunkerque est resté républicain à la vue du despote anglais.

Lyon a été rebelle. Lyon fut. Une ville affranchie reparait sur ses débris.

Landau a été assiégée. Landau est libre.

Le Fort Vauban a succombé un instant, pour redevenir français avec plus de gloire.

Wissembourg, Hagenbach, Lauterbourg, Spire, voient flotter sur leurs murs le drapeau tricolore.

(1) F¹e III, Morbihan 11.